Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260625-DELIB2026_062-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation 19/06/2026	Nombre de conseillers
Date d'affichage convocation 19/06/2026	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

VOTE

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marianne DAIGNAN, Maire.

Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Jean-Yves HERVÉ, Aude BOURGET, Pierrick BEAULIEU, Jean-Yves CHAUFOUR, Michel-Eric EHRLICH, Monique FREBOURG PELOU, Patrick GUY, Florence LEGENDRE, Camille PELLEAU, Laurent TIERCEAU, Marc WARENGHEM, Patrick DALLENNES, Nathalie PINAULT.
Représentés : Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Julie FONTAINE donne procuration à Camille PELLEAU, Christelle GAGNEUX donne procuration à Patrick DALLENNES
Absents non représentés : /
Secrétaire : Jean-Yves CHAUFOUR

Délibération n° 2026-062

Désignation des représentants communaux au sein de l'Office Intercommunal Dinard Côte d'Emeraude Tourisme

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de l'Office Intercommunal Dinard Côte d'Emeraude Tourisme
Madame le Maire propose de désigner les représentants suivants :
.
Madame le Maire propose de désigner les membres suivants :

- Anne-Sophie CHALMEL comme titulaire
- Mme DAIGNAN Marianne en suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE comme représentants communaux au sein de l'Office Intercommunal Côte d'Emeraude Tourisme :**
  - **Mme Anne-Sophie CHALMEL, titulaire**
  - **Mme Marianne DAIGNAN, suppléante**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Jean-Yves CHAUFOUR, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 01/07/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.